



APAVE
AGENCE DE CAYENNE
3297 bis route de Baduel
97300 CAYENNE
N° SIRET : 90386907100832

DONNEUR D'ORDRE
Institut de Recherche et Développement
Route de Montabo
97300 CAYENNE
CONTACT : Monsieur RODRIGUEZ Emmanuel



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Ce rapport annule et remplace les éventuelles versions précédentes



Numéro d'offre : 3317546.3_IRD
MONTABO_Séchoir-Carbet_132169
Numéro de contrat : C26129225M0001
Numéro de rapport (n° de tâche) : A53004701
Date : 27/03/2026

Lieu d'intervention :
Bâtiment Séchoir/Carbet
Institut de Recherche et
Développement
route de Montabo
97300 CAYENNE

Destinataire rapport :
Institut de Recherche et
Développement IRD

Date d'intervention :
Du 19/03/2026 au 19/03/2026

Intervenant : Monsieur Ronald BOCCHIERI

Signature :

*Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 71 pages*

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse :	Institut de Recherche et Développement route de Montabo 97300 CAYENNE	Numéro de Lot :	000AR - 0200
Étage :		Référence Cadastre :	Antérieur au 1er juillet 1997
Bâtiment :		Date du Permis de Construire :	Non communiquée
Nature du bâtiment :	Bâtiment	Date de construction :	

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	Institut de Recherche et Développement IRD
Adresse :	Route de Montabo 97300 CAYENNE

DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom :	Institut de Recherche et Développement IRD
Adresse :	Route de Montabo 97300 CAYENNE

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par :	BOCCHIERI Ronald	Laboratoire d'Analyses :	ITGA RENNES BAT K
N° certification :	CPDI6455	Adresse laboratoire :	Parc d'affaires - Bât. K Espace Performance 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX 1-5970
Date d'obtention :	20/10/2024	Numéro d'accréditation :	
Organisme :	I.CERT	Organisme d'assurance professionnelle :	Allianz Global Corporate & Specialty SE
Adresse :	Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K 35760 SAINT-GRÉGOIRE	Adresse assurance :	1 cours Michelet - CS 30051 92076 Paris La Défense Cedex
Date de la commande :	16/03/2026	N° de contrat d'assurance :	FRL003861
Accompagnateur :	Aucun	Date de validité :	31/12/2026

1.4 REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE

Référence :

Nature des travaux envisagés : Carbet :

- Reprise de la structure bois attaquée par les termites et reprise de 2 portiques présentant des défauts de conception
- Traitement anti-termites global
- Réaménagement de la cuisine pour assurer la restauration lors de divers séminaires et rassemblements.

Séchoir :

- Traitement du joint de dilatation entre le bloc sanitaires et le séchoir
- Reprise des marques d'oxydation sur les éléments métalliques et les ouvrages en béton

1.5 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES	2
DESIGNATION DU BATIMENT	2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE	2
DÉSIGNATION DU PROPRIÉTAIRE	2
EXÉCUTION DE LA MISSION	2
REFERENCE DU PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	2
CONCLUSION(S) DU RAPPORT	2
RESULTATS DU REPERAGE.....	4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AFFECTES PAR LES TRAVAUX	4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE	4
INVESTIGATIONS NON REALISEES.....	4
MOYENS D'ACCES A METTRE A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE	4
INVESTIGATION(S) APPROFONDIE(S) DEVANT ETRE REALISEE(S) PAR LE DONNEUR D'ORDRE	4
COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION	4
OBJECTIF	4
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES.....	5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE	5
PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION	6
PROGRAMME DE TRAVAUX DEFINI PAR LE DONNEUR D'ORDRE	6
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE DEFINIS PAR L'OPERATEUR DE REPERAGE	6
RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)	7
OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE BATI	7
PRECONISATIONS	8
ANNEXE CROQUIS.....	9
ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION	11
ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	16
ANNEXE ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	19
ANNEXE AUTRES DOCUMENTS.....	20
ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE	68
ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE	69
CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS	70

2. RESULTATS DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

2.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante affectés par les travaux

Absence

2.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Composant	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf ZPSO
RDC	Séchoir extérieur	Poteau n°1	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P004)	Z003
		Poteau n°2	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P005)	Z002
RDC	Carbet	Revêtement de sol - Cuisine	Carrelage	Résultat d'analyse (P001)	Z001
		Facades lourdes y compris poteaux - Cuisine	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P003)	Z002
		Facades lourdes y compris poteaux - Cuisine	Enduit ciment - Peinture	Résultat d'analyse (P002)	Z002
		Couverture	Bac acier	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Z004

3. INVESTIGATIONS NON REALISEES

3.1 Moyens d'accès à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Néant

3.2 Investigation(s) approfondie(s) devant être réalisée(s) par le donneur d'ordre

Néant

4. COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

4.1 Objectif

Le repérage de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti est défini à l'article R. 4412-97 du Code du Travail. Il consiste à rechercher, identifier, localiser et quantifier les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux tels qu'ils ont été définis par le donneur d'ordre.

4.2 Références réglementaires et normatives

Loi no 2016-1088 du 8 août 2016,
 Décret no 2012-639 du 4 mai 2012 modifié par le décret 2017-899 du 9 mai 2017 et par le décret 2019-251 du 27 mars 2019,
 Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis,
 Arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 16 juillet 2019 modifié par l'arrêté du 23 Janvier 2020,
 Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification,
 Articles L.4412-2, L.4531-1, L.4121-3 et R.4412-97 du Code du travail,
 Norme NF X 46 020 du 05 août 2017.

4.3 Conditions de réalisation du repérage

Date(s) et nature des visites sur site

Date(s) de la ou des visites	Objet
19/03/2026	Visite et prises d'échantillons pour analyses en Laboratoire

Titre

Ecart par rapport à la norme NF X 46-020 : Néant

Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément aux prescriptions de la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des sondages et prélèvements au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage.

Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de plenums etc), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement des travaux projetés.

Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant

Commentaire : Néant

5. PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

5.1 Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Référence du programme de travaux :

Nature des travaux envisagés : Carbet :

- Reprise de la structure bois attaquée par les termites et reprise de 2 portiques présentant des défauts de conception
- Traitement anti-termites global
- Réaménagement de la cuisine pour assurer la restauration lors de divers séminaires et rassemblements.

Séchoir :

- Traitement du joint de dilatation entre le bloc sanitaires et le séchoir
- Reprise des marques d'oxydation sur les éléments métalliques et les ouvrages en béton

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de travaux tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

5.2 Programme et périmètre de repérage définis par l'opérateur de repérage

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concernés par la mission de repérage, telle que découlant du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre.

Etage	Local / partie d'immeuble concerné par les travaux	Visitée	Justification
RDC	Séchoir extérieur	OUI	/
RDC	Carbet	OUI	/

Programme de repérage : Liste des composants de construction et parties de composants de construction à inspecter à l'occasion de la mission de repérage. Le programme de repérage est établi sur la base du programme des travaux fixé par le donneur d'ordre, en prenant notamment en considération les données de l'annexe 1 de l'arrêté du 16 juillet 2019.

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou de composants à inspecter ou à sonder	Matériau ou Produit	Commentaire
2 - Parois verticales extérieures et Façades			
Façades lourdes y compris poteaux	Enduits extérieurs (projetés, lissés ou talochés), crépis extérieurs	M	
	Revêtements plastiques épais (RPE)	M	
	Peintures sur béton	M	
	Enduits pelliculaires de lissage/débullage	M	
5 - Planchers et planchers techniques			
Revêtements de sols	Colles et joints de carrelage, ragréages, primaires d'accrochage	M	

6. RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
19/11/2013	7213295-001-1	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Nous avons recensé des matériaux et produits contenant de l'amiante selon le programme de repérage défini dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020.
19/11/2013	7213282-001-1	APAVE	Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti	Nous n'avons pas recensé de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon le programme de repérage défini dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020.

7. OBLIGATIONS DU PROPRIETAIRE DE L'IMMEUBLE BATI

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante – parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux.

Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

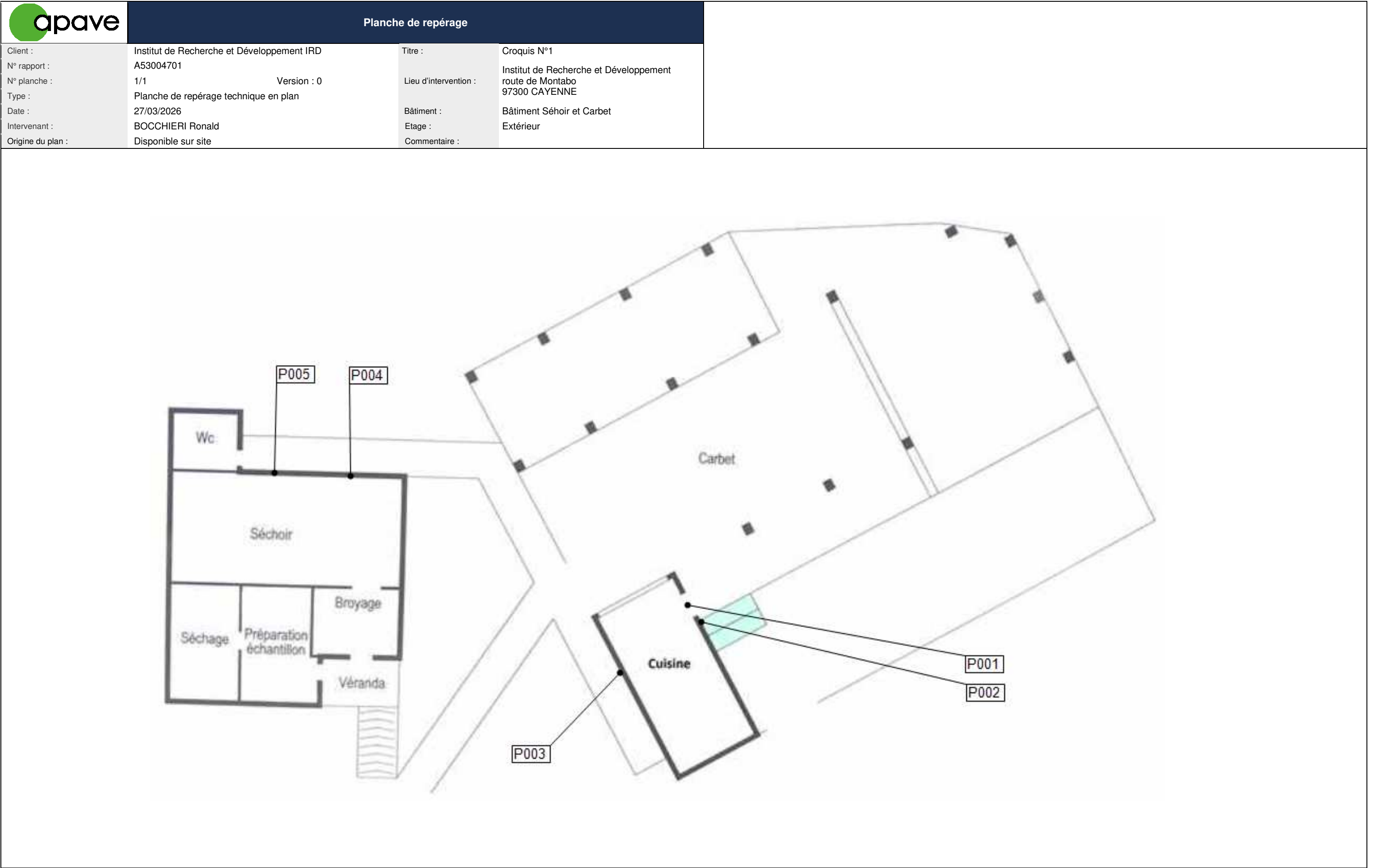
8. PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

ANNEXE CROQUIS



ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION
PRELEVEMENT : P001
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Carbet
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Carrelage	19/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Revêtement de sol - Sol

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

Carrelage

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Joint cassant gris + colle grise non séparable + matériau compact beige hétérogène non séparable

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3692454.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002
Emplacement


Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Carbet
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	19/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Facades lourdes y compris poteaux - Murs

Résultat amiante
Absence d'amiante
DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :
Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peinture en vrac non séparable + enduit compact gris hétérogène non séparable

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3692454.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Carbet
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	19/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Facades lourdes y compris poteaux - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peinture non séparable + enduit compact gris hétérogène

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3692454.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Séchoir extérieur
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	19/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Poteau n°1 - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peinture non séparable + enduit compact gris hétérogène

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3692454.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Institut de Recherche et Développement IRD	A53004701	RDC - Séchoir extérieur
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Enduit ciment - Peinture	19/03/2026	BOCCHIERI Ronald

Localisation

Poteau n°2 - Murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit ciment / Peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle
Couche 0	Peinture non séparable + enduit compact gris hétérogène

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Couche 0	S.3692454.0.PDF	Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

S.3692454.0.PDF



Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tel : 02.99.35.41.41
www.itga.fr



Accréditation n° 1-5970

Portée disponible
sur www.cofrac.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1426-5218 EN DATE DU 27/03/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

*Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.
Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.*

Client : APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE 3297 bis route de Baduel 97300 CAYENNE	Réf. Commande ITGA : IT1426-5218 Réf. Commande Client : C26129225M0001--691--705-0-152923729
---	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 24/03/2026

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
ou - Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
(A) - Traitement mécanique en milieu aqueux.
(B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
ou - Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction
électronique
La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Eléments analytiques
Réf dossier client : C26129225M0001 A		Réf échantillon ITGA : IT142603-14726	
Réf échantillon client : P001 - RDC - Carbet - Sol - Revêtement de sol - Carrelage		Description ITGA : Joint cassant gris / Carrelage / Colle grise / Matériau compact beige hétérogène	
Joint cassant gris + Colle grise non séparable + Matériau compact beige hétérogène non séparable (1)	META (A) le 27/03/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : AXN (4)
Réf dossier client : C26129225M0001 A		Réf échantillon ITGA : IT142603-14727	
Réf échantillon client : P002 - RDC - Carbet - Murs - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit ciment - Peinture		Description ITGA : Peinture en vrac / Enduit compact gris hétérogène	
Peinture en vrac non séparable + Enduit compact gris hétérogène non séparable (1)	META (A) le 26/03/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : KOB (3)

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 1/2

RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT1426-5218 EN DATE DU 27/03/2026 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation et date d'analyse)	Résultat / Variété d'amiante	Elements analytiques
Réf dossier client : C26129225M0001 A Réf échantillon client : P003 - RDC - Carbet - Murs - Facades lourdes y compris poteaux - Enduit ciment - Peinture		Réf échantillon ITGA : IT142603-14728 Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris hétérogène	
▶ Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène (1)	META (A) le 27/03/2026 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 1	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : AXN (4)
Réf dossier client : C26129225M0001 A Réf échantillon client : P004 - RDC - Séchoir extérieur - Murs - Poteau n°1 - Enduit ciment - Peinture		Réf échantillon ITGA : IT142603-14729 Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris hétérogène	
▶ Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène (1)	META (A) le 27/03/2026 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : AXN (4)
Réf dossier client : C26129225M0001 A Réf échantillon client : P005 - RDC - Séchoir extérieur - Murs - Poteau n°2 - Enduit ciment - Peinture		Réf échantillon ITGA : IT142603-14730 Description ITGA : Peinture / Enduit compact gris hétérogène	
▶ Peinture non séparable + Enduit compact gris hétérogène (1)	META (A) le 27/03/2026 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 3	Amiante non détecté (2) / -	Analyste : BOK (4)

(1) La prise d'essai ne permet pas la dissociation des couches car il existe un risque de contamination entre les couches (couches en vrac ou couches fines).

(2) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

(3) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

(4) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.

Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Marie-Yvonne FALEMATAGIA Analyste

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

DTA 164-01 rev 19

Page 2/2

ANNEXE ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE

Z001 - Revêtement de sol Cuisine Carrelage						Continue : NON	
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélèvt	Présence d'amiante (oui/non)
RDC	Carbet	Revêtement de sol - Cuisine	X	Carrelage		P001	Non

Z002 - Facades lourdes y compris poteaux Cuisine Enduit ciment Peinture						Continue : NON	
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélèvt	Présence d'amiante (oui/non)
RDC	Séchoir extérieur	Poteau n°2		Enduit ciment - Peinture		P005	Non
RDC	Carbet	Facades lourdes y compris poteaux - Cuisine		Enduit ciment - Peinture		P003	Non
		Facades lourdes y compris poteaux - Cuisine	X	Enduit ciment - Peinture		P002	Non

Z003 - Poteau Enduit ciment Peinture						Continue : NON	
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélèvt	Présence d'amiante (oui/non)
RDC	Séchoir extérieur	Poteau n°1	X	Enduit ciment - Peinture		P004	Non

Z004 - Couverture Bac acier						Continue : NON	
Etage	Local / partie d'immeuble	Elément	Témoin	Matériau / Produit	Réf. sondage	Réf. prélèvt	Présence d'amiante (oui/non)
RDC	Carbet	Couverture	X	Bac acier			Non

ANNEXE AUTRES DOCUMENTS

Document :

Rapport 7213282-001-1Rapport n° : 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 1/21**APAVE SUDEUROPE SAS**

AGENCE DE CAYENNE

3297 Bis, Route de Baduel

97300 CAYENNE

Tél : 05 94 25 50 90 - Fax : 05 94 37 80 45

IRD

BATIMENT CARBET

ROUTE DE MONTABO

97323 CAYENNE CEDEX

Remis contre accusé de réception

Date d'intervention : 10 et 16 septembre 2013

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS
UN IMMEUBLE BÂTI****CODE PRESTATION : K161-3****Adresse(s) d'expédition :**2 ex IRD
ROUTE DE MONTABO
BP 165
97323 CAYENNE CEDEXA l'attention de Mme Cécile FONTANA

Intervenant : M. Patrick MATHE

Accompagné par : Mme Marion LEFEVRE - PROGEA

Signature :

Ce rapport comprend 21 pages
Il est remis contre accusé de réception.**Avertissement : Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité****Pièces jointes :**

- Plan de repérage
- Résultats d'analyses des échantillons

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141

Filiales opérationnelles : Apave Alsacienne SAS - RCS 301 570 446 ; Apave Nord-Ouest SAS - RCS 419 671 425 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; Apave Sudeurope SAS - RCS 518 720 925

I10048 [07/13] - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 2/21

SOMMAIRE

1	SYNTHESE DES RESULTATS.....	3
1.1.	Conclusions.....	3
1.2.	Synthèse du repérage.....	3
1.3.	Locaux non visités / Investigations complémentaires à réaliser.....	4
1.4.	Préconisations.....	5
2	GENERALITES	6
2.1	Objectif de la prestation.....	6
2.2	Références	6
2.3	Analyse des échantillons.....	6
2.4	Commentaires relatifs au déroulement de la prestation.....	6
2.5	Rapport(s) précédent(s).....	7
2.6	Durée de validité du rapport	7
3	DESCRIPTION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS	8
3.1	Propriétaire du ou des immeubles bâtis.....	8
3.2	Périmètre de la prestation.....	8
4	SCHEMA DE LOCALISATION	10
5	BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX.....	12
6	CERTIFICAT DE COMPETENCE	15
7	ATTESTATION D'ASSURANCE	17



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 3/21

1 SYNTHÈSE DES RESULTATS

1.1. Conclusions

- Nous n'avons pas recensé de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon le programme de repérage défini dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020.

1.2. Synthèse du repérage

a) Matériaux et produits contenant de l'amiante

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N°: ANALYSE N°: MARQUAGE DOCUMENT
	Sans objet	

Hors programme de repérage selon la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020, nous avons identifié la présence d'autres produits ou matériaux contenant de l'amiante.

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N°: ANALYSE N°: MARQUAGE DOCUMENT
	Sans objet	

b) Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL* N°: ANALYSE N°: MARQUAGE DOCUMENT
	Sans objet	
*matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 4/21

1.3. Locaux non visités / Investigations complémentaires à réaliser

a) Locaux non visités

Certaines parties de l'immeuble bâti concerné par le repérage n'ont pas pu être visitées :

Locaux non visités Parties de l'immeuble non accessibles	Motifs
RESEAUX D'EAU	NON VISITABLE NON EVALUABLE SANS TRAVAUX DE TERRASSEMENT
BATIMENT REPERE A	FERME A CLEF

L'opération de repérage devra être étendue aux locaux fermés ou non visités.

b) Investigations complémentaires à réaliser

Nous n'avons pas pu mener notre mission à terme car il y a des investigations approfondies avec sondages destructifs à réaliser afin de pouvoir effectuer des prélèvements complémentaires.

LA LOCALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES A FAIRE REALISER AVEC LE NOMBRE ET LES CARACTERISTIQUES DES SONDAGES POUR CHAQUE COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION EST PRECISEE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS.

LOCALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	PARTIE DU COMPOSANT A SONDER	NOMBRE ET CARACTERISTIQUES DES SONDAGES A REALISER
Bâtiment repère A	Sol, murs, plafond	1 sondage par type de matériaux

L'opération de repérage doit être étendue aux locaux fermés ou non visités et dans le cas de l'intervention sur les réseaux enterrés.

Le présent document ne constitue en conséquence qu'un pré-rapport qui ne pourra valoir rapport définitif qu'une fois complété,

- à l'issue des investigations complémentaires réalisées dans les locaux non visités
- une fois les investigations approfondies avec sondages destructifs réalisées

Nous proposons d'effectuer une visite complémentaire selon les conditions de notre contrat pour réaliser les investigations complémentaires entre les différentes étapes de réalisation des travaux.

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 5/21**1.4. Préconisations**

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modifications du périmètre ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'une investigation complémentaire appropriée dans les meilleurs délais.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et transmis aux entreprises pour établir leur évaluation du risque.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 6/21**2 GENERALITES****2.1 Objectif de la prestation**

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer avant réalisation de travaux de démolition dans son immeuble.

2.2 Références

Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004,
Décret n° 2010 - 1200 du 11 Octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,
Décret 2011-629 du 3 juin 2011 : protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
Articles R 1334-19 et R 1334-29-6 du code de la santé publique,
Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification,
Tableau A1 de la Norme NF X 46 020 de Décembre 2008.

2.3 Analyse des échantillons

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Nom et Adresse du laboratoire : CARSO - 321 AV JEAN-JAURES - 69362 LYON CEDEX
Numéro d'Accréditation : N° 1-1531

2.4 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits figurant dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et dans le tableau A1 de la norme NF X 46 020.

Les investigations approfondies avec sondages destructifs ont été réalisées par nos soins.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 7/21

2.5 Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

NOM DU RAPPORT	ORGANISME EMETTEUR	DATE
Repérage amiante sur les bâtiments de l'IRD	APAVE	28 août 2005

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants : Non communiqué

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état. Sans objet

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes : Sans objet

2.6 Durée de validité du rapport

Le pré-rapport est un document provisoire sans durée de validité. Il doit systématiquement être annulé et remplacé par un rapport prenant en compte les résultats des investigations approfondies.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 8/21

3 DESCRIPTION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Dénomination : Bâtiment dit « Carbet »
Adresse complète : IRD – ROUTE DE MONTABO – 97323 CAYENNE CEDEX
Autres renseignements : /

3.1 Propriétaire du ou des immeubles bâtis

Nom ou raison sociale : IRD
Adresse : ROUTE DE MONTABO – BP 165
Code Postal : 97323
Ville : CAYENNE CEDEX

3.2 Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

a) Liste des locaux visités

L'objet du présent rapport concerne la ou les partie(s) d'immeubles bâtis décrite(s) dans le tableau suivant :

IMMEUBLE(S) BÂTI(S)	NIVEAU (X)	LOCAUX
CARBET	RDC	Extérieur du bâtiment A
Carbet	RDC	Terrasse

Le donneur d'ordre nous a communiqué les documents et informations suivants :

- La liste des immeubles ou parties d'immeuble bâtis concernés : Bâtiment Carbet
- Fonction principale du bâtiment : ERT (restauration, détente)
- Le périmètre de repérage : Ensemble du bâtiment
- Les plans des immeubles : oui ☐ non ☒
- La date de délivrance du permis de construire ou années de construction et de réhabilitation : Antérieur au 01 juillet 1997
- Le descriptif précis des travaux envisagés : oui ☐ non ☒
- Toute information pouvant faciliter le repérage : Rénovation

En cas d'omissions ou d'imprécisions dans les informations fournies à l'opérateur, des investigations complémentaires pourraient s'avérer nécessaires ultérieurement.

b) Liste des locaux visités non visités, des parties d'immeuble non accessibles

Les locaux qui n'ont pas pu être visités et/ou les parties non accessibles sont récapitulés avec les motifs dans le tableau figurant au paragraphe 1.3.

Rappel : Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les conditions de réalisation du repérage ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 26 juin 2013 : « L'opérateur examine de façon exhaustive toutes les parties d'ouvrage qui composent les différentes parties de l'immeuble »

Pour ces locaux ou parties d'immeuble, nous émettons donc des réserves quant à la présence de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante et concernés par la présente mission. Afin de lever ces réserves, il vous appartient



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 9/21

de nous mandater à nouveau selon les termes définis au contrat en vous assurant préalablement de l'accessibilité des dits locaux ou parties de la construction.

La description des travaux à l'origine de ce repérage, a été définie par :

- ☐ le document rédigé par _____ le : _____
- ☒ l'accompagnateur nommé en page de garde du rapport

c) périmètre des travaux de démolition

- Programme de travaux :
- Nature et la localisation des travaux antérieurs de rénovation ou de réaménagement :

☐ : Absence de travaux antérieurs signalés par l'accompagnateur représentant désigné par l'exploitant et/ou le maître d'ouvrage et/ou le donneur d'ordre.		
☐ : Présence de travaux antérieurs signalés avant ou pendant la visite		
Zone ayant fait l'objet de travaux	Nature des travaux	date

Ces informations sont nécessaires pour la définition des zones présentant des similitudes d'ouvrage car elles correspondent à la base de nos investigations. Les résultats d'analyses des prélèvements effectués sont alors, par hypothèse, généralisés sur l'ensemble de l'unité de diagnostic ainsi définie.

En cas d'omissions ou d'imprécisions dans les informations fournies à l'opérateur, des investigations complémentaires pourraient s'avérer nécessaires ultérieurement.

Toute modification du périmètre de repérage impose la réalisation d'investigations complémentaires.

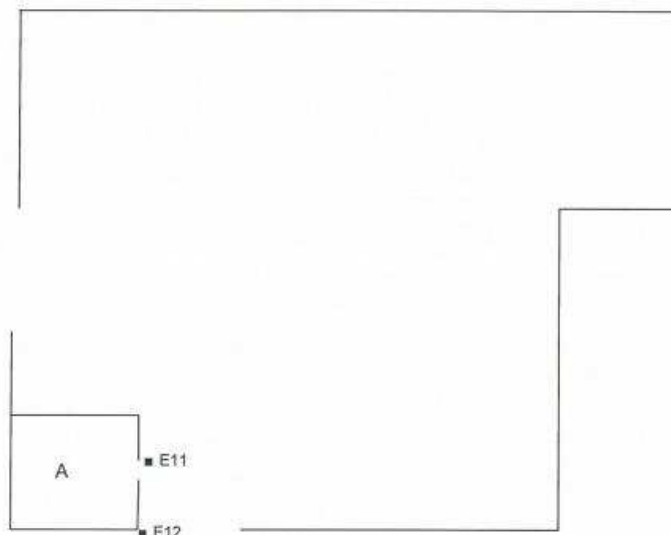
**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 10/21**4 SCHEMA DE LOCALISATION**150048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx
[batcarbet.docx](#)[file:///U:/DPT_BATIMENT/BA/2013/AMIANTE%20TERMITE/AFFAIRES/A.E20.13.047/7213282-001-1-](#)



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 11/21

IRD Montabo carbet



E 11 colle de carrelage négatif à l'amiante
E 12 enduit mural extérieur négatif à l'amiante

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 12/21

5 BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx [file:///U:/DPT_BATIMENT/BA/2013/AMIANTE%20TERMITES/AFFAIRES/A.E20.13.047/7213282-001-1-batcarbet.docx](#)



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 13/21

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Accréditation
ISO 9001
AFNOR
AM00101
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 30/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur P. MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

N° échantillon :	AMI1309-3945 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-9228
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E11 - 12/21				
Site :	IRD Route de Montabo 97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment Carbet				
Nature de l'échantillon :	Cofe de carrelage				

Paramètres	Données	
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris + carrelage gris	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur gris	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	

Le rapport 48201 ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Yoni PENEL
Ingénieur de Laboratoire

Société par action simplifiée au capital de 2 563 822 50 € - RCS Lyon B 210 545 513 - BIREY 470 643 313 00018 - APE 7213 Z - N° TVA : FR 62 416 545 113
Sage social : 521, avenue Jean Jaures - F - 69362 LYON CEDEX 07 - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.apave.fr - e-mail : contact@apave.fr

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx file:///U:/DPT_BATIMENT/BA/2013/AMIANTE%20TERMITES/AFFAIRES/A.E20.13.047/7213282-001-1-batcarbet.docx



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 14/21

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 72 76 00 67

Accréditation
n° 1111
04/11/13
apave.fr
www.carso.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 30/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur P. MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

N° échantillon :	AMI1309-3946 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-9228
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E12 - 13/21				
Site :	IRD				
	Route de Montabo				
	97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment Carbet				
Nature de l'échantillon :	Enduit mural				

Paramètres	Données	Observations
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris + peinture blanche	
Phase(s) analysé(s)	Matériau granuleux dur gris + peinture blanche	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Yoni PENEL
Ingénieur de Laboratoire

Société à responsabilité limitée au capital de 2 383 522,00 € - RCS Lyon B 410 545 213 - SIRET 410 545 213 00015 - APE 743 B - N° TVA: FR 52 410 545 213
Siège social : 321, Avenue Jean JAURES - F - 69362 LYON CEDEX 07 - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 72 76 00 67
SIRV 0470 - www.apave.fr - e-mail: service@apavecarso.com

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 15/21

6 CERTIFICAT DE COMPETENCE

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 16/21



CERTIFICAT DE COMPÉTENCES N°A/09-252

Apave Certification certifie que :

Monsieur MATHE Patrick

Possède les compétences techniques nécessaires à la certification suivant le référentiel :

Apave Certification AC-PRO-001-05 (du 31/07/09)

Conforme aux prescriptions de la norme NF EN ISO/CEI 17024 : 2003 et à l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification de personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

Pour l'activité suivante :

DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER – AMIANTE

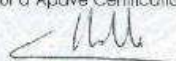
Emis le :

26 novembre 2009

Ce certificat est valable jusqu'au :

25 novembre 2014

Directeur d'Apave Certification


C. DUCASTELLE



AC-IMP-012-06

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 17/21

7 ATTESTATION D'ASSURANCE

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 18/21**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Article R.271-3**

Je soussigné Bernard MALESYS, agissant en qualité de Chef d'agence, salarié de la société APAVE SUDEUROPE SAS Agence de Cayenne, 3297 Bis Route de Baduel - 97300 Cayenne, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 et dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

Fait pour servir et ce que de droit.

Cayenne, le 21 octobre 2010


Bernard MALESYS

APAVE SUDEUROPE SAS - Siège social : Z.I. avenue Gay Lussac - BP 3 - 33370 ARTIGUES-près-BORDEAUX
Tél. : 05 56 77 27 21 - Fax : 05 56 77 27 00 - Site Internet : www.apave.com
Société par Actions Simplifiée au Capital de 6 645 544 € - N° 81151 - 518 290 875
110120 (19110) / Attestation sur l'honneur/dcc

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 19/21

MONTMIRAIL S.A.

Coverholder Lloyd's
6, RUE JEAN JACQUES VERNAZZA - B.P. 172 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16
Téléphone 04 91 32 38 38 - Télécopie 04 91 32 38 59
S.A.S au capital de 3 047 120 € - N° ORIAS 07 000 145
R.C.S. Marseille 304 983 342 - N.A.F. 6622Z - C.G.P. 3 033-44 L. Marseille

Contrat n° :

P018941200

SA APAVE & SES FILIALES
191 RUE DE VAUGIRARD
75738 PARIS CEDEX 15

Valable entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012

Attestation d'assurance LLOYD'S

Nous soussignés MONTMIRAIL S.A., Coverholder LLOYD'S, attestons que l'Assuré ci-dessus est titulaire d'une police d'Assurance de Responsabilité Civile Décennale et Professionnelle, conforme à la Loi du 4 janvier 1978 et aux obligations édictées par la Loi 772 du 3 Janvier 1977 sur l'architecture, à la Loi du 28 Juin 1982, aux clauses types du Code des Assurances (Art 241.1) et au décret du 22 décembre 2008 (art R 243-3), souscrite par notre intermédiaire auprès des Souscripteurs du LLOYD'S, à effet du : 01/01/2012

Ce contrat garantit l'assuré pour des dommages matériels à la construction relevant des articles 1792 et 1792.2 du code civil selon les règles de la capitalisation pour :
- des Etudes et/ou missions relatives à des travaux de bâtiment en lien direct avec le Maître d'Ouvrage.
- des Etudes et/ou missions relatives à des travaux de Bâtiment lorsque l'Assuré agit en tant que sous-traitant.

La présente attestation d'assurance est délivrée pour des interventions sur des chantiers dont le coût total de construction ne dépasse pas 26 000 000,00 € H.T. ou d'un coût supérieur à 26 000 000,00 € H.T. pour autant que l'assuré bénéficie de la garantie légale obligatoire au titre d'un contrat d'assurance collectif (Conformément à l'article R 243.1 du Code des Assurances).

La présente attestation est délivrée pour le compte des Souscripteurs du LLOYD'S et ne peut les engager au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère. Elle n'est valable qu'accompagnée de la clé d'authentification imprimée au verso et revêtue du cachet original.

ACTIVITES :

CONTRÔLEUR TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

***** Fin de liste d'activités *****

Fait à Marseille, le 9 janvier 2012

MONTMIRAIL SA
Coverholder LLOYD'S
RUE JEAN JACQUES VERNAZZA - B.P. 172
13322 MARSEILLE CEDEX 16
Téléphone 04 91 32 38 38 - Fax : 04 91 28 92 65

Le Mandataire Général des Souscripteurs du Lloyd's pour leurs opérations en France et à Monaco :
LLOYD S France SA - 4, rue des Petits Pères - 75002 PARIS
N° SIRET 784 199 135 000 38 Code APE 660 E



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 20/21

Contrat RC n° 5271124804 1/2



AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. - Grande Comptes
Télécopie 01.57 65 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE Cedex, agissant en qualité d'apôtre en coassurance à 60% avec GENERALI, atteste par la présente que l'assuré

APAVE
191 rue Vaugirard
75015 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de **APAVE SUDEUROPE SAS** et de ses filiales françaises :

- ABTI
- AFHOR
- APAVE MONACO
- AQUALIS
- CA2I
- GIE ESQS
- GIE IQSE
- ISIA
- PRORAD

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 5271124804, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulées autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris vente de produits dans le cadre de ces activités, à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L. 111.3 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213282-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 21/21

Contrat RC n° 5271124804 2/2



TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus <i>Sans pouvoir excéder pour :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada <i>sous-limités :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précitées ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 inclus sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 10/12/2012
Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :

 **VERLINGUE**
AGENTS EN ASSURANCE
Adresse postale :
12, rue de Kerogan
29335 QUIMPER CEDEX
Tél. 0 820 240 240 (Lun - Ven) Fax 0 820 209 242
contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213282-001-1-batcarbet.docx

Commentaire : **Sans objet**

Document : **Rapport 7213295-001-1**

Rapport n° : 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 1/26**APAVE SUDEUROPE SAS**AGENCE DE CAYENNE
3297 Bis, Route de Baduel

97300 CAYENNE

Tél. : 05 94 25 50 90 - Fax : 05 94 37 80 45

IRD

BATIMENT SECHOIR
ROUTE DE MONTABO
97323 CAYENNE CEDEX

Remis contre accusé de réception

Date d'intervention : 10 et 16 septembre 2013

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE
L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS
UN IMMEUBLE BÂTI**

CODE PRESTATION : K161-3

Adresse(s) d'expédition :

2 ex IRD
ROUTE DE MONTABO
BP 165
97323 CAYENNE CEDEXA l'attention de Mme Cécile FONTANA

Intervenant : M. Patrick MATHE

Accompagné par : Mme Marion LEFEVRE - PROGEA

Signature :

Ce rapport comprend 26 pages
Il est remis contre accusé de réception.

Avertissement : Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité

Pièces jointes :

- Plan de repérage
- Résultats d'analyses des échantillons

Apave - 191 rue de Vaugirard - 75738 Paris Cedex 15 - SA au capital de 222 024 163 € - RCS Paris 527 573 141
Filiales opérationnelles : Apave Alsacienne SAS - RCS 301 570 446 ; Apave Nord-Ouest SAS - RCS 419 671 426 ;
Apave Parisienne SAS - RCS 393 168 273 ; Apave Sudeurope SAS - RCS 518 720 925

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213295-001-1-batséchoir.docx



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 2/26

SOMMAIRE

1	SYNTHESE DES RESULTATS.....	3
1.1.	Conclusions.....	3
1.2.	Synthèse du repérage.....	3
1.3.	Locaux non visités / Investigations complémentaires à réaliser.....	4
1.4.	Préconisations.....	5
2	GENERALITES	6
2.1	Objectif de la prestation.....	6
2.2	Références	6
2.3	Analyse des échantillons.....	6
2.4	Commentaires relatifs au déroulement de la prestation.....	6
2.5	Rapport(s) précédent(s).....	7
2.6	Durée de validité du rapport	7
3	DESCRIPTION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS	8
3.1	Propriétaire du ou des immeubles bâtis.....	8
3.2	Périmètre de la prestation.....	8
4	SCHEMA DE LOCALISATION	10
5	BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX.....	12
6	CERTIFICAT DE COMPETENCE	20
7	ATTESTATION D'ASSURANCE	22



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 3/26

1 SYNTHÈSE DES RESULTATS

1.1. Conclusions

- Nous avons recensé des matériaux et produits contenant de l'amiante selon le programme de repérage défini dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020. La localisation et la nature sont récapitulées dans le tableau ci-dessous

1.2. Synthèse du repérage

a) Matériaux et produits contenant de l'amiante

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N°: ANALYSE N°: MARQUAGE DOCUMENT
BATIMENT SÉCHOIR LOCAL A ET B PAILLASSES	COLLE CARRELAGE	E04

Hors programme de repérage selon la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et le tableau A1 de la norme NF X 46 020, nous avons identifié la présence d'autres produits ou matériaux contenant de l'amiante.

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N°: ANALYSE N°: MARQUAGE DOCUMENT

b) Matériaux et produits ne contenant pas d'amiante

LOCALISATION BATIMENT(S), ETAGE(S), LOCAUX OU ZONES PRESENTANT DES SIMILITUDES D'OUVRAGE	MATERIAUX ET PRODUITS	VISUEL N°: ANALYSE N°: MARQUAGE DOCUMENT
*matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante		



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 4/26

1.3. Locaux non visités / Investigations complémentaires à réaliser

a) Locaux non visités

Certaines parties de l'immeuble bâti concerné par le repérage n'ont pas pu être visitées :

Locaux non visités Parties de l'immeuble non accessibles	Motifs
RESEAUX EP ET EU ENTERRES	NON VISIBLE NON EVALUABLE SANS TRAVAUX DE TERRASSEMENT IMPORTANT

L'opération de repérage devra être étendue aux locaux fermés ou non visités.

b) Investigations complémentaires à réaliser

Nous n'avons pas pu mener notre mission à terme car il y a des investigations approfondies avec sondages destructifs à réaliser afin de pouvoir effectuer des prélèvements complémentaires.

LA LOCALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES A FAIRE REALISER AVEC LE NOMBRE ET LES CARACTERISTIQUES DES SONDRAGES POUR CHAQUE COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION EST PRECISEE DANS LE TABLEAU CI-DESSOUS.

LOCALISATION DES INVESTIGATIONS APPROFONDIES	PARTIE DU COMPOSANT A SONDER	NOMBRE ET CARACTERISTIQUES DES SONDRAGES A REALISER
Réseaux enterré	Tuyaux d'évacuation	Un sondage par type de matériaux

L'opération de repérage doit être étendue dans le cas d'intervention sur les réseaux d'évacuation enterrés.

Le présent document ne constitue en conséquence qu'un pré-rapport qui ne pourra valoir rapport définitif qu'une fois complété,

- à l'issue des investigations complémentaires réalisées dans les locaux non visités
- une fois les investigations approfondies avec sondages destructifs réalisées

Nous proposons d'effectuer une visite complémentaire selon les conditions de notre contrat pour réaliser les investigations complémentaires entre les différentes étapes de réalisation des travaux.

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 5/26**1.4. Préconisations**

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modifications du périmètre ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'une investigation complémentaire appropriée dans les meilleurs délais.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et transmis aux entreprises pour établir leur évaluation du risque.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
 Date : 19 novembre 2013
 Page : 6/26

2 GENERALITES

2.1 Objectif de la prestation

La prestation a pour objectif de réaliser l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer avant réalisation de travaux de démolition dans son immeuble.

2.2 Références

Loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004,
 Décret n° 2010 – 1200 du 11 Octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,
 Décret 2011-629 du 3 juin 2011 : protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.
 Articles R 1334-19 et R 1334-29-6 du code de la santé publique,
 Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage
 Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification,
 Tableau A1 de la Norme NF X 46 020 de Décembre 2008.

2.3 Analyse des échantillons

Conformément aux dispositions de l'article R. 1334-24 du code de la santé publique, les analyses des échantillons de matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

Nom et Adresse du laboratoire : CARSO – 321 AV JEAN-JAURES – 97323 LYON CEDEX
 Numéro d'Accréditation : N 1-1531

2.4 Commentaires relatifs au déroulement de la prestation

Le présent document concerne des matériaux ou produits figurant dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique et dans le tableau A1 de la norme NF X 46 020.

Les investigations approfondies avec sondages destructifs ont été réalisées par nos soins.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 7/26

2.5 Rapport(s) précédent(s)

Les rapports précédents relatifs à l'amiante qui nous ont été remis avant la visite sont :

NOM DU RAPPORT	ORGANISME EMETTEUR	DATE
Repérage amiante sur les bâtiments de l'IRD	APAVE	28 août 2005

Lors de notre visite, il nous a été remis les bulletins de caractérisation des matériaux et produits suivants :

Notre rapport prend en compte les documents techniques fournis en l'état.

Les synthèses des rapports précédents qui nous ont été fournies sont les suivantes :

2.6 Durée de validité du rapport

Le pré-rapport est un document provisoire sans durée de validité. Il doit systématiquement être annulé et remplacé par un rapport prenant en compte les résultats des investigations approfondies.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 8/26

3 DESCRIPTION DU OU DES IMMEUBLES BÂTIS

Dénomination : Bâtiment dit « Séchoir »
Adresse complète : IRD ROUTE DE MONTABO – 97323 CAYENNE CEDEX
Autres renseignements : /

3.1 Propriétaire du ou des immeubles bâtis

Nom ou raison sociale : IRD
Adresse : ROUTE DE MONTABO
Code Postal : 97323
Ville : CAYENNE CEDEX

3.2 Périmètre de la prestation

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans les conditions normales de sécurité.

a) Liste des locaux visités

L'objet du présent rapport concerne la ou les partie(s) d'immeubles bâtis décrite(s) dans le tableau suivant :

IMMEUBLE(S) BÂTI(S)	NIVEAU (X)	LOCAUX
Séchoir	RDC	Tous les locaux

Le donneur d'ordre nous a communiqué les documents et informations suivants :

- La liste des immeubles ou parties d'immeuble bâtis concernés : Bâtiment « Séchoir »
- Fonction principale du bâtiment : ERT
- Le périmètre de repérage : Ensemble du bâtiment
- Les plans des immeubles : oui ☐ non ☒
- La date de délivrance du permis de construire ou années de construction et de réhabilitation : Antérieur au 01 juillet 1997
- Le descriptif précis des travaux envisagés : oui ☐ non ☒
- Toute information pouvant faciliter le repérage : Rénovation du bâtiment

En cas d'omissions ou d'imprécisions dans les informations fournies à l'opérateur, des investigations complémentaires pourraient s'avérer nécessaires ultérieurement.

b) Liste des locaux visités non visités, des parties d'immeuble non accessibles

Les locaux qui n'ont pas pu être visités et/ou les parties non accessibles sont récapitulés avec les motifs dans le tableau figurant au paragraphe 1.3.

Rappel : Certains locaux restant non visités et/ou certaines parties de l'immeuble restant inaccessibles, les conditions de réalisation du repérage ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 26 juin 2013 : « L'opérateur examine de façon exhaustive toutes les parties d'ouvrage qui composent les différentes parties de l'immeuble »

Pour ces locaux ou parties d'immeuble, nous émettons donc des réserves quant à la présence de matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante et concernés par la présente mission. Afin de lever ces réserves, il



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 9/26

vous appartient de nous mandater à nouveau selon les termes définis au contrat en vous assurant préalablement de l'accessibilité des dits locaux ou parties de la construction.

La description des travaux à l'origine de ce repérage, a été définie par :

- ☐ le document rédigé par le :
☒ l'accompagnateur nommé en page de garde du rapport

c) périmètre des travaux de démolition

- Programme de travaux :
- Nature et la localisation des travaux antérieurs de rénovation ou de réaménagement :

☐ : Absence de travaux antérieurs signalés par l'accompagnateur représentant désigné par l'exploitant et/ou le maître d'ouvrage et/ou le donneur d'ordre.		
☐ : Présence de travaux antérieurs signalés avant ou pendant la visite		
Zone ayant fait l'objet de travaux	Nature des travaux	date

Ces informations sont nécessaires pour la définition des zones présentant des similitudes d'ouvrage car elles correspondent à la base de nos investigations. Les résultats d'analyses des prélèvements effectués sont alors, par hypothèse, généralisés sur l'ensemble de l'unité de diagnostic ainsi définie.

En cas d'omissions ou d'imprécisions dans les informations fournies à l'opérateur, des investigations complémentaires pourraient s'avérer nécessaires ultérieurement.

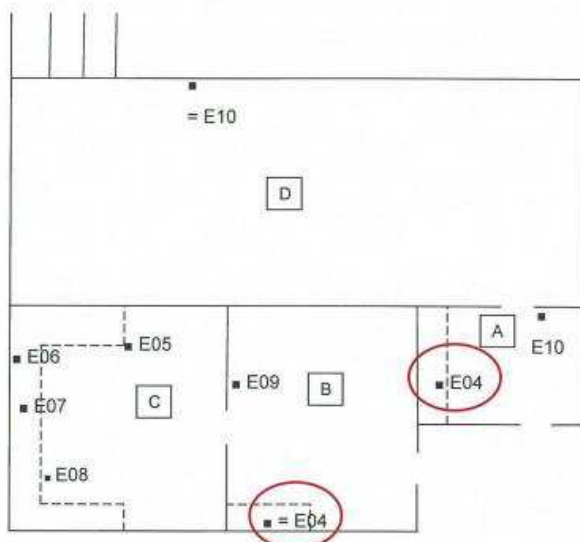
Toute modification du périmètre de repérage impose la réalisation d'investigations complémentaires.

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 10/26

4 SCHEMA DE LOCALISATION

110048 (07/13) - DAM K 181-3 / 7213295-001-1-batséchoir.docxfile:///U:\DPT_BATIMENT\BA\2013\AMIANTE%20TERMITE\AFFAIRES\A.E20.13.04\7213295-001-1-bats%25Eéchoir.docx

IRD Montabo Bâtiment "séchoir"



E 04 colle de faïence paillasse **positif à l'amiante**
E 05 colle de faïence paillasse **négatif à l'amiante**
E 06 colle de faïence murale **négatif à l'amiante**
E 07 colle de faïence paillasse **négatif à l'amiante**
E 08 colle de carrelage **négatif à l'amiante**
E 09 colle de carrelage **négatif à l'amiante**
E 10 enduit mural **négatif à l'amiante**

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 12/26

5 BULLETIN D'ANALYSE DES MATERIAUX

110048 (07/13) - DAM K 181-3 / 7213295-001-1-batséchoir.docxfile:///U:/DPT_BATIMENT/BA/2013/AMIANTE%20TERMITES/AFFAIRES/IA E20.13.04/7213295-001-1-bats%25Eéchoir.docx



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 13/26

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69582 LYON cedex 07
Tel : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Accréditation
ISO 15189
ISO 17025
Reconnu par
le COFRAC



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 30/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur P. MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

N° échantillon :	AMI1399-3838 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-9228
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	A/F 31321637-A.E20.13.047 - Ech E4 - 5/21				
Site :	IRD Route de Montabo 97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment séchoir				
Nature de l'échantillon :	Colle de talence paillasse				

Paramètres	Données	Commentaire
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériaux granuleux durs beige et gris	
Phase(s) analysée(s)	Matériaux granuleux durs beige et gris	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	POSITIF	
Variété d'amiante	Chrysotile	
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	2	

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Yoni PENEL
Ingénieur de Laboratoire

Revenir par action simplifiée au répertoire 2 280 622 30 4 - ROE User 8 410 545 913 - BURET 410 545 913 00018 - APE 7519 - N° Fich. FR 02 410 545 913
Séjour social : 321, avenue Jean JAURES - F - 69582 LYON CEDEX 07 - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.carso.fr - e-mail : carso@carso.com



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 14/26

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél : (33) 04 72 76 18 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 30/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur P. MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

COFRAC
N° 1331
PORTES
Rapport n° 1331
Date : 09/11/13



N° échantillon :	AMI1309-3939 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-9228
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	Aif 31321637-A.E20.13.047 - Ech E5 - 6/21				
Site :	IRD Route de Montabo 97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment séchoir				
Nature de l'échantillon :	Colle de falence paillasse				

Paramètres	Données	COFRAC
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris + falence blanche	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur gris	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Yoni PENEL
Ingénieur de Laboratoire

Service port action simplifié au capital de 2 281 222,40 € - RCS Lyon 8 410 545 213 - SIRET 410 545 213 00018 -APE 742 B - N° TVA 410 42 410 545 213
Siège social : 321, avenue Jean Jaures - F - 69362 LYON cedex 07 - FR - (33) 04 72 76 18 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.carso.fr - e-mail : carso@carso.fr



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 15/26

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
P-69362 LYON cedex 07
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Accréditation
N°11311
POUR LE
Département de
la Santé

Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 30/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur P. MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE



N° échantillon :	AMI1309-3940 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-9228
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E6 - 7/21				
Site :	IRD				
	Route de Montabo				
	97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment séchoir				
Nature de l'échantillon :	Colle de faïence murale				

Paramètres	Données	COFRAC
Identification et recherche qualitative		
<i>Paramètres généraux</i>		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur gris	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
<i>Résultat final</i>		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
<i>Paramètres analytiques</i>		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiée par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Yoni PENEL
Ingénieur de Laboratoire

Reconnu par arrêté préfectoral en date du 22/05/2012, N°11311 - N°S Lyon E-410 545 213 - SIRET 410 545 313 00018 - APE 742 B - N° TVA FR 69 410 545 313
Séjour social : 321, avenue Jean Jaures - F - 69362 LYON CEDEX 07 - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.apave.fr - e-mail : amiantes@apave-sud-europe.com

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213295-001-1-batséchoir.docx



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 16/26

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Accréditation
N° 1011
FR0349
Département de
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 30/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur P. MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

N° échantillon :	AMI1309-3941 -1	Enregistré le : 24/09/2013	N° dossier : AMI13-9228
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013		
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E7 - 8/21		
Site :	IRD Route de Montabo 97300 CAYENNE		
Localisation :	Bâtiment séchoir		
Nature de l'échantillon :	Colle de faïence paillasse		

Paramètres	Données	CONTACT
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur gris	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les essais effectués couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Yoni PENEL
Ingénieur de Laboratoire

Reçu par action vérifiée au capital de 2 000 000,00 € - RCS Lyon B 410 545 515 - SIRET 410 545 515 00018 - APE 152 B - N° TVA FR 62 410 545 515
Siège social : 321, Avenue Jean Jaures - F - 69362 LYON CEDEX 07 - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.apave.fr - e-mail : apave@apave.com



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 17/26

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 30/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur P. MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

Accréditation
N°11011
010113
010113-01
www.cofrac.fr



N° échantillon :	AMI1309-3942 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-9228
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E8 - 9/21				
Site :	IRD				
	Route de Montabo				
	97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment séchoir				
Nature de l'échantillon :	Colle de carrelage				

Paramètres	Données	CONTRÔLE
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériaux granuleux durs gris, beige et rouge	
Phase(s) analysée(s)	Matériaux granuleux durs gris, beige et rouge	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai, il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Yoni PENEL
Ingénieur de Laboratoire

Spécialité par action simplifiée au capital de 2 250 000 000 € - RCS Lyon 5410 503 213 - IIRBET 410 543 212 18018 - APE 743 B - N° TVA : FR 82 410 543 212
Siège social : 321, avenue Jean-Jaures - F - 69362 LYON CEDEX 07 - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.carso.fr - e-mail : carso@carso.fr

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213295-001-1-batséchoir.docx



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 18/26

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 67

Accréditation
ISO 15189
N° 1010
Département
www.iso.org



Rapport d'analyse : Page 1 / 1
Edité le : 30/08/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur P. MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

N° échantillon :	AMI1309-3943 -1	Enregistré le : 24/09/2013	N° dossier : AMI13-9228
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013		
Référence client :	Aff 31321637-A.E20.13.047 - Ech E9 - 10/21		
Site :	IRD		
	Route de Montabo		
	97300 CAYENNE		
Localisation :	Bâtiment séchoir		
Nature de l'échantillon :	Colle de carrelage		

Paramètres	Données	CONTIN
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris + carrelage marron	
Phase(s) analysé(s)	Matériau granuleux dur gris	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiée par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Yoni PENEL
Ingénieur de Laboratoire

Boite 112 par secteur accrédité au contrat de 2 000 000, 30 000 - RCS Lyon 410 545 213 - DIRET 410 545 219 00018 - APE 743 B - N° TVA: FR 02 410 545 213
Regist. séchoir - 321 - avenue Jean Jaures - F - 69362 LYON CEDEX 07 - Tél : (33) 04 72 76 16 39 - Fax : (33) 04 78 72 00 67
Site web : www.carso.fr - e-mail : carso@carso-lyon.com



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 19/26

CARSO - LABORATOIRE SANTÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE DE LYON

Laboratoire Agréé pour les analyses d'eaux par le Ministère de la Santé

Département Amiante
321, Avenue Jean JAURES
F-69362 LYON cedex 07
Tél. : (33) 04 72 76 16 39
Fax : (33) 04 78 72 00 57

Accréditation
N° 11511
COFRAC
Essais de
www.cofrac.fr



Rapport d'analyse Page 1 / 1
Edité le : 30/09/2013

APAVE SUDEUROPE SAS
Monsieur P. MATHE
3297 bis, route de Baduel
97300 CAYENNE

N° échantillon :	AMI1309-3944 -1	Enregistré le :	24/09/2013	N° dossier :	AMI13-9228
Votre Commande :	Commande C09132E2008 du 24/09/2013				
Référence client :	AIF 31321637-A.E20.13.047 - Ech E10 - 11/21				
Site :	IRD Route de Montabo 97300 CAYENNE				
Localisation :	Bâtiment séchoir				
Nature de l'échantillon :	Enduit mural				

Paramètres	Données	CONFAC
Identification et recherche qualitative		
Paramètres généraux		
Description de l'échantillon reçu	Matériau granuleux dur gris + peinture blanche	
Phase(s) analysée(s)	Matériau granuleux dur gris + peinture blanche	
AMIANTE par META (Microscopie Electronique à Transmission) - Méthode interne de traitement NF X43-050		
Résultat final		
Présence/Absence d'AMIANTE	NEGATIF	#
Paramètres analytiques		
Nombre de préparations	1	#

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 1 page.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les données concernant la réception, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire.

Yoni PENEL
Ingénieur de Laboratoire

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 20/26

6 CERTIFICAT DE COMPETENCE

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213295-001-1-batséchoir.docx

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 21/26**CERTIFICAT DE COMPÉTENCES N°A/09-252**

Apave Certification certifie que :

Monsieur MATHE Patrick

Possède les compétences techniques nécessaires à la certification suivant le référentiel :

Apave Certification AC-PRO-001-05 (du 31/07/09)

Conforme aux prescriptions de la norme NF EN ISO/CEI 17024 : 2003 et à l'arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification de personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification

Pour l'activité suivante :

DIAGNOSTIQUEUR TECHNIQUE IMMOBILIER – AMIANTE

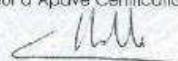
Émis le :

26 novembre 2009

Ce certificat est valable jusqu'au :

25 novembre 2014

Directeur d'Apave Certification


C. DUCASTELLE

AC-IMP-012-06



**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 22/26

7 ATTESTATION D'ASSURANCE

I10048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213295-001-1-batséchoir.docx

**REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS
CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX
DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI**Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 23/26**ATTESTATION SUR L'HONNEUR
Article R.271-3**

Je soussigné Bernard MALESYS, agissant en qualité de Chef d'agence, salarié de la société APAVE SUDEUROPE SAS Agence de Cayenne, 3297 Bis Route de Baduel - 97300 Cayenne, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L271-6 et dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

Fait pour servir et ce que de droit.

Cayenne, le 21 octobre 2010


Bernard MALESYS

APAVE SUDEUROPE SAS - Siège social : Z.I. avenue Gay Lussac - BP 3 - 33370 ARTIGUES-près-BORDEAUX
Tél. : 05 56 77 27 21 - Fax : 05 56 77 27 00 - Site Internet : www.apave.com
Société par Actions Simplifiée au Capital de 6 645 544 € - N° SIREN : 518 290 875
110120 (19/10) / Attestation sur l'honneur.doc

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213295-001-1-batséchoir.docx



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
 Date : 19 novembre 2013
 Page : 24/26

MONTMIRAIL S.A.

Coverholder Lloyd's
 6, RUE JEAN JACQUES VERNAZZA - B.P. 172 - 13322 MARSEILLE CEDEX 16
 Téléphone 04 91 32 38 38 - Télécopie 04 91 32 38 59
 S.A.S au capital de 3 047 120 € - N° ORIAS 07 000 145
 R.C.S. Marseille 304 983 342 - N.A.F. 6622Z - C.G.P. 3 033-44 L. Marseille

Contrat n° :

P018941200

Valable entre le 01/01/2012 et le 31/12/2012

SA APAVE & SES FILIALES
 191 RUE DE VAUGIRARD
 75738 PARIS CEDEX 15

Attestation d'assurance LLOYD'S

Nous soussignés MONTMIRAIL S.A., Coverholder LLOYD'S, attestons que l'Assuré ci-dessus est titulaire d'une police d'Assurance de Responsabilité Civile Décennale et Professionnelle, conforme à la Loi du 4 janvier 1978 et aux obligations édictées par la Loi 772 du 3 Janvier 1977 sur l'architecture, à la Loi du 28 Juin 1982, aux clauses types du Code des Assurances (Art 241.1) et au décret du 22 décembre 2008 (art R 243-3), souscrite par notre intermédiaire auprès des Souscripteurs du LLOYD'S, à effet du : 01/01/2012

Ce contrat garantit l'assuré pour des dommages matériels à la construction relevant des articles 1792 et 1792.2 du code civil selon les règles de la capitalisation pour :
 - des Etudes et/ou missions relatives à des travaux de bâtiment en lien direct avec le Maître d'Ouvrage.
 - des Etudes et/ou missions relatives à des travaux de Bâtiment lorsque l'Assuré agit en tant que sous-traitant.

La présente attestation d'assurance est délivrée pour des interventions sur des chantiers dont le coût total de construction ne dépasse pas 26 000 000,00 € H.T. ou d'un coût supérieur à 26 000 000,00 € H.T. pour autant que l'assuré bénéficie de la garantie légale obligatoire au titre d'un contrat d'assurance collectif (Conformément à l'article R 243.1 du Code des Assurances).

La présente attestation est délivrée pour le compte des Souscripteurs du LLOYD'S et ne peut les engager au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère. Elle n'est valable qu'accompagnée de la clé d'authentification imprimée au verso et revêtue du cachet original.

ACTIVITES :

CONTRÔLEUR TECHNIQUE DE LA CONSTRUCTION

***** Fin de liste d'activités *****

Fait à Marseille, le 9 janvier 2012

MONTMIRAIL SA
 Coverholder LLOYD'S
 6, RUE JEAN JACQUES VERNAZZA - B.P. 172
 13322 MARSEILLE CEDEX 16
 Téléphone 04 91 32 38 38 - Fax : 04 91 28 92 65

Le Mandataire Général des Souscripteurs du Lloyd's pour leurs opérations en France et à Monaco :
 LLOYD S France SA - 4, rue des Petits Pères - 75002 PARIS
 N° SIRET 784 199 135 000 38 Code APE 660 E



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 25/26

Contrat RC n° 5271124804 1/2



AXA France IARD
DIRECTION ENTREPRISES
Production R.C. - Grande Comptes
Télécopie 01.57 66 07 90

ATTESTATION

Nous, soussignés, AXA FRANCE IARD S.A., Société d'Assurance dont le Siège Social est situé 313 Terrasses de l'Arche - 92727 NANTERRE Cedex, agissant en qualité d'apôtre en coassurance à 60% avec GENERALI, atteste par la présente que l'assuré

APAVE
191 rue Vaugirard
75015 PARIS

agissant tant pour son compte que pour celui de **APAVE SUDEUROPE SAS** et de ses filiales françaises :

- ABTI
- AFHOR
- APAVE MONACO
- AQUALIS
- CAZI
- GIE ESQS
- GIE IQSE
- ISIA
- PRORAD

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 5271124804, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées

Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulées autour des principaux métiers suivants :

- inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- bâtiment et génie civil
- essais, mesures et métrologie
- conseils
- formation
- certification, contrôle, qualification et homologation

y compris vente de produits dans le cadre de ces activités, à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :

- des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L. 111.3 du Code de la construction et de l'habitation
- des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)
- des activités de classification et certification de navires et unités offshore.



REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT TRAVAUX DE DEMOLITION DANS UN IMMEUBLE BÂTI

Rapport n°: 7213295-001-1
Date : 19 novembre 2013
Page : 26/26



Contrat RC n° 5271124804 2/2

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus <i>Sans pouvoir excéder pour :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada <i>sous-limités :</i>	5 000 000 € par année d'assurance
c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précitées ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2013 au 31/12/2013 inclus sous réserve du règlement de la prime et des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à PARIS le 10/12/2012
Pour servir et valoir ce que de droit.

POUR L'ASSUREUR :

 **VERLINGUE**
AGENTS EN ASSURANCE
Adresse postale :
12, rue de Kerogan
29335 QUIMPER CEDEX
Tél. 0 820 240 240 (hors taxes) Fax 0 820 209 242
contact@verlingue.fr - www.verlingue.fr

110048 (07/13) - DAM K 161-3 / 7213295-001-1-batséchoir.docx

Commentaire : **Sans objet**

ANNEXE CERTIFICATION DE L'OPERATEUR DE REPERAGE



Certificat de compétences Diagnosticteur Immobilier

N° CPDI6455 Version 004

Je soussigné, Etienne LAMY, Directeur Opérationnel d'I.Cert, atteste que :

Monsieur BOCCHIERI Ronald

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention (1)
	Date d'effet : 20/10/2024 - Date d'expiration : 19/10/2031
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention (1)
	Date d'effet : 20/10/2024 - Date d'expiration : 19/10/2031

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.
Ce certificat n'implique qu'une présomption de certification. Sa validité peut être vérifiée à l'adresse <https://www.icert.fr/liste-des-certifies/>
Valable à partir du 20/10/2024.

Etienne Lamy

(1) Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnosticteurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électrique, gaz, plomb et thermique, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification



I.Cert - Parc d'Affaires, Espace Performance - Bât K
35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR 11 rév19

ANNEXE ATTESTATION D'ASSURANCE



Attestation d'Assurance

Nous soussignés, **Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France** - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société :

SAS APAVE
Immeuble CANOPY 6 rue du général Audran
92400 COURBEVOIE
France

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale :

APAVE INFRASTRUCTURE CONSTRUCTION France
Immeuble Canopy 6 RUE DU GENERAL AUDRAN
92400 COURBEVOIE
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° **FRL003861** garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle

Tous dommages corporels, matériels et immatériels confondus	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages corporels, matériels et immatériels aux USA/Canada	5 000 000	EUR	Par année d'assurance
Dont :			
Dommages immatériels non consécutifs sur base « Loss of use »	2 500 000	EUR	Par année d'assurance
Tous dommages causés par l'amiante et le plomb (hors Faute Inexcusable)	5 000 000	EUR	Par année d'assurance

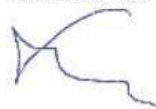
Il est précisé que le souscripteur est à jour du paiement de ses primes / ne fait pas l'objet d'une procédure de mise à demeure pour non-paiement de prime / ne fait l'objet d'aucune suspension de garantie, ni d'aucune procédure de mise en demeure pour non-paiement de prime au titre de ce contrat. Les activités assurées sont décrites dans l'Annexe suivante.
Période d'assurance du 01/01/2026 au 31/12/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 17/11/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :



Signature autorisée/ Authorised signatory :

S. PERREAU Allianz 
Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet
CS 30051
92076 Paris La Défense
01 42 48 61 43

Allianz Global Corporate & Specialty SE
Succursale en France
1 Cours Michelet - CS 30051
92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX
487 424 608 RCS Nanterre
N° TVA intracommunautaire FR
05 487 424 608

Siège social:
Königsstrasse 28
80802 Munich
Allemagne

Société Européenne immatriculée en Allemagne sous le N° HRB 206312
Entreprise soumise au contrôle de la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht
Grauhendorter Strasse 108 - 53117 Bonn, Allemagne
www.agcs.allianz.com

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : « Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier. Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

Les familles de déchets

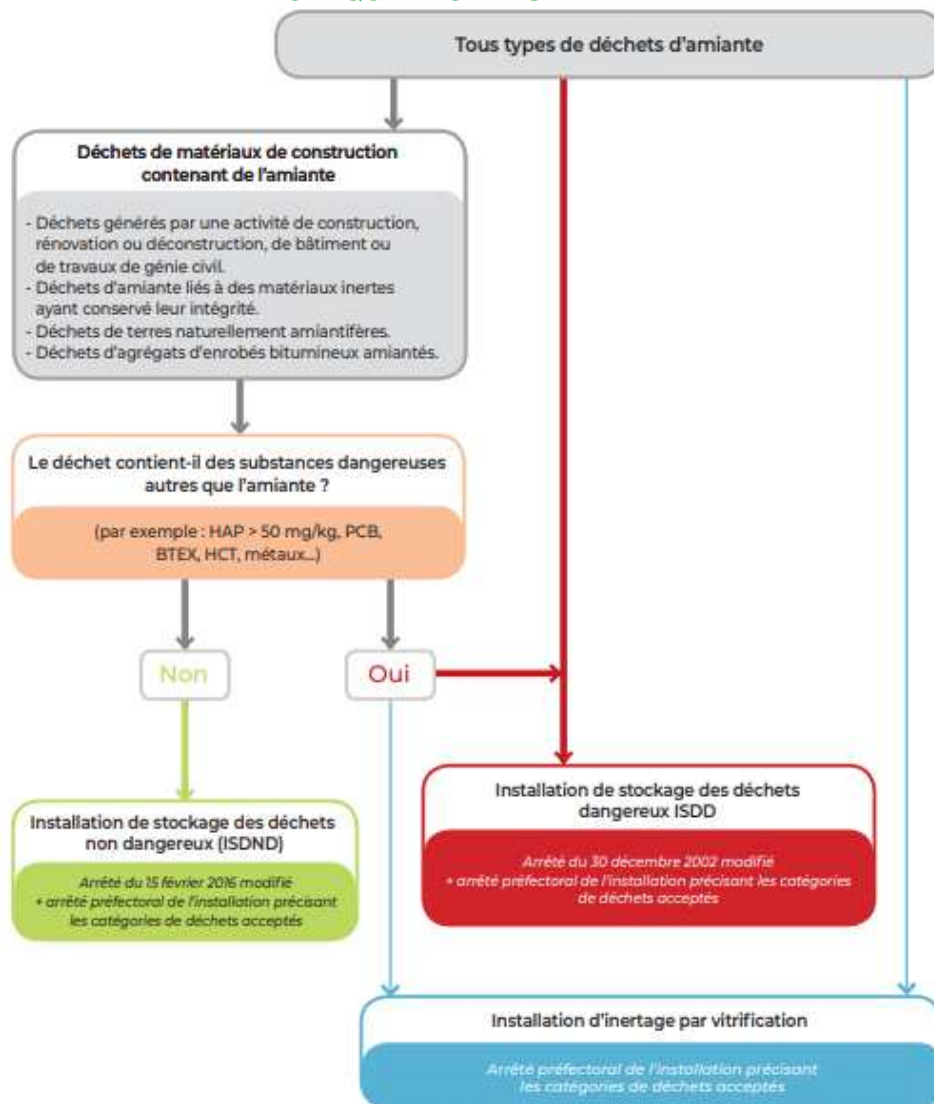


Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés

A CHAQUE DECHET SA FILIERE



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfectures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

<https://www.sinoe.org/>

<http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>